

Communiqué de presse

La CNDP signe une convention DATA-TIKA avec le Crédit Agricole du Maroc

Meknès, le 22 avril 2026

Le CAM (Crédit Agricole du Maroc) et la CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) ont signé, ce mercredi 22 avril 2026, en marge du SIAM, à Meknès, une convention marquant l'adhésion du GCAM au programme « DATA-TIKA ».

La convention a été signée par M. Mohammed Fikrat, Président du Directoire du CAM et M. Omar SEGHROUCHNI, Président de la CNDP.

À travers cet accord, les deux parties visent à accompagner le secteur agricole pour se conformer aux dispositions de la loi n°09-08 relative à la protection des données à caractère personnel, en faisant de la protection des données un levier stratégique de confiance.

À ce titre, il convient de rappeler que la CNDP dispose d'un pôle dédié aux banques et assurances et qu'elle a également mis en place un pôle dédié au secteur agricole afin de :

- assurer un accompagnement de proximité ;
- répondre aux problématiques spécifiques du secteur ;
- faciliter les démarches de conformité à la loi n°09-08 ;

Et ce, tout en tenant compte des particularités de ce métier.

À travers ce partenariat, la CNDP et le CAM œuvrent en faveur d'un exercice professionnel, responsable et conforme aux exigences en matière de protection des données à caractère personnel transverse à tous les secteurs, dans le respect des droits fondamentaux.